





Petit guide des Creative Commons

Publié le 22 février 2012 sur Ecole Numérique






« Si une image, une vidéo ou autre média est sur Internet, pas besoin d'autorisation pour l'utiliser... ».

Ceci est un mythe. En effet, les droits d'auteur sont valables également sur Internet. Mais pour beaucoup d'internautes, partager leurs créations est un aspect important et le cadre très strict de la loi ne facilite pas cette idée.

Les licences Creative Commons ont été créées afin d'aider les créateurs à conserver leurs droits tout en permettant au public de reproduire, distribuer ou modifier leurs réalisations. Grâce à elles, vous saurez si vous pouvez utiliser telle image ou pas dans votre site, votre blog, etc. comme bon vous semble.

Icône	Nom	Abr.	Signification
	Attribution/Paternité	BY	Vous devez mentionner le créateur de l'oeuvre concernée.
	Pas de modification	ND	Vous devez utiliser l'oeuvre sans la modifier et dans son intégralité.
	Partage à l'identique	SA	Vous devez diffuser une oeuvre modifiée en utilisant la même licence (les mêmes icônes).
	Pas d'utilisation commerciale	NC	Vous ne pouvez pas utiliser l'oeuvre (modifiée ou non) à des fins commerciales .

Chaque icône peut être associée.

	<p>Vous devez mentionner le créateur et ne pas modifier l'oeuvre.</p>
	<p>Vous devez mentionner le créateur et si vous modifiez l'oeuvre, la diffuser sous la même licence.</p>
	<p>Vous devez mentionner le créateur et utiliser l'oeuvre des fins non commerciales. Si la nouvelle création (l'oeuvre avec vos modifications) doit respecter cette licence, sa diffusion n'est pas soumise à celle-ci.</p>
	<p>Vous devez mentionner le créateur, utiliser l'oeuvre à des fins non commerciales et diffuser les nouvelles créations sous la même licence.</p>
	<p>Vous devez mentionner le créateur, ne pas modifier l'oeuvre et l'utiliser à des fins non commerciales.</p>